

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Absents : 4
Votants : 13

L'an deux mille vingt quatre
Le mardi vingt-quatre septembre
Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 heures s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 13 septembre 2024

Présents : M. VIGNERIE, Maire, M. JAVELAUD, Mme THOMAS, M. MAYNARD, adjoints au Maire, Mme LORGUE, Mme MOREL, Mme COIFFE, M. FABRE, M. RESTOUEIX, M. VARENNE.

Absents excusés : Mme PIERKARCZYK qui a donné procuration à M. VARENNE, Mme FEIFER qui a donné procuration à M. FABRE, M. MOREAU qui a donné procuration à M. JAVELAUD.

Absents : Mme GODARD.

Secrétaire de séance : M. VARENNE.

018/2024 – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 01 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 ;

Vu le budget assainissement de la commune de Cognac-la-Forêt voté le 26 mars 2024 ;

Considérant que l'excédent antérieur reporté a été imputé au mauvais chapitre.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget assainissement de l'exercice 2024 :

Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
021 – Virement de la section	3 124,24 €		
		001 – Excédent antérieur reporté	3 124,24 €

Le Conseil Municipal décide d'autoriser la décision modificative numéro 1 du budget assainissement ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
087-218704609-20240924-20240924_018-DE
Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.
Reçu le 27/09/2024

Le Maire,
VIGNERIE Christian

